# 

* Datum : 09-05-2016
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2016704371
* Auteur :

Tribunal de commerce du Hainaut, division Charleroi
Par jugement du 15 avril 2016 (RG : T/16/14), la deuxième chambre du tribunal de commerce du Hainaut, division Charleroi, autorise Maître P.-E. CORNIL, avocat à 6110 Montigny-le-Tilleul, rue de Gozée 137, agissant en sa qualité de mandataire de justice de la SPRL BAROCKS, dont le siège social, est sis à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, rue de La Hestre 151, inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0845.318.673, à procéder à la vente d'une partie des actifs de la SPRL BAROCKS au profit de la SPRL ASOFA, dont le siège social est sis à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, rue des Bureaux 22, inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0537.341.297.
Pour extrait conforme : le mandataire de justice, (signé) P.-E. CORNIL.